

# Ville d'Allauch

## Recensement citoyen

Tous les Français sont tenus, entre leur seizième anniversaire et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire, de souscrire à la mairie de leur domicile une déclaration en vue de leur participation à l'appel de préparation à la défense.

Cette déclaration peut être effectuée par le représentant légal. A cette occasion, une attestation de recensement est remise aux jeunes gens.

**Attention ! cette attestation doit être soigneusement conservée car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il faudra s'adresser au bureau du Service National.**

## Où s'adresser ?

- › A la mairie d'Allauch ou aux mairies annexes de la Pounche ou du Logis-Neuf;
- › En accédant au service en ligne sur le site internet [mon.service-public.fr](https://mon.service-public.fr) .

## Pièces à fournir :

- › Livret de famille des parents;
- › Carte Nationale d'Identité de l'intéressé(e) ou passeport;
- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A noter : Si les délais sont dépassés, il est possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

## Les suites du recensement

- > Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC);
- > Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation;
- > Le recensement permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales, dès les 18 ans du jeune.

## CONTACT



### SERVICES MUNICIPAUX

#### Service Population

Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

 04 91 10 48 71

 [etatcivil@allauch.com](mailto:etatcivil@allauch.com)

 [VOIR LA FICHE](#)

### MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :  
8h30 > 12h